

CANDRIAM EQUITIES L
 Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
 5, Allée Scheffer
 L – 2520 Luxembourg
 R.C.S. Luxembourg B-47449
 (la « SICAV »)

LETTRE RECOMMANDEE

Luxembourg, le 12 mars 2025

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration souhaite vous informer des éléments suivants :

Fusion de classes « LOCK » de différents compartiments dans les classes « C » des mêmes compartiments

Le Conseil d'Administration a décidé de fusionner les classes « LOCK » de certains compartiments, tel que détaillé ci-dessous, étant donné que les encours dans ces classes n'augmentent pas et restent à un niveau insuffisant pour permettre une gestion efficace ; ce type de classe ne suscite par ailleurs plus de réel intérêt auprès des investisseurs et la Société de Gestion n'anticipe pas un regain d'intérêt à l'avenir.

CLASSE ABSORBEE							CLASSE ABSORBANTE					
Compartiment	Classe	Part	Devise	Frais gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Coûts transaction		Compartiment	Classe	Part	Devise	Frais gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Coûts transaction
Candriam Equities L Biotechnology	LOCK	Cap	USD	2,14%	0,11%	=>	Candriam Equities L Biotechnology	C	Cap	USD	1,98%	0,11%
	LU0574798848							LU0108459040				
Candriam Equities L Emerging Markets	LOCK	Cap	EUR	2,21%	0,33%	=>	Candriam Equities L Emerging Markets	C	Cap	EUR	2,10%	0,33%
	LU0574798921							LU0056052961				
Candriam Equities L Europe Innovation	LOCK	Cap	EUR	2,14%	0,10%	=>	Candriam Equities L Europe Innovation	C	Cap	EUR	2,02%	0,10%
	LU0654531002							LU0344046155				
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	LOCK	Cap	EUR	2,15%	0,20%	=>	Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Cap	EUR	2,04%	0,20%
	LU0574799226							LU0304859712				
Candriam Equities L Global Demography	LOCK	Cap	EUR	2,14%	0,16%	=>	Candriam Equities L Global Demography	C	Cap	EUR	2,04%	0,16%
	LU0654531697							LU0654531184				

Les autres caractéristiques de la classe « C » du compartiment absorbant sont similaires à celles de la classe LOCK du même compartiment (forme des actions, absence de montant de souscription initiale minimale) - à l'exception des frais spécifiques liés au mécanisme de la classe LOCK qui ne sont chargés que par la classe LOCK.

Une commission de souscription est applicable à la classe C (max 3,5%) mais elle ne sera pas prélevée dans le cadre de la fusion.

1. Compartiments Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography

Les actionnaires de la classe absorbée, peuvent, jusqu'au **22 avril 2025, 12h**, demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

CANDRIAM EQUITIES L
Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois
5, Allée Scheffer
L – 2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B-47449
(la « SICAV »)

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires de la classe absorbante à partir du **24 avril 2025, après 12h**.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbée par la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbante (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **23 avril 2025** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées **22 avril 2025**.

Les fusions seront effectives le **23 avril 2025** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de la classe absorbante calculée le **24 avril 2025** et prenant en compte la classe fusionnée.

Le Ratio d'Echange sera communiqué aux actionnaires de la classe absorbée dans les meilleurs délais après les fusions.

2. Compartiment Candriam Equities L Emerging Markets

Les actionnaires de la classe absorbée, peuvent, jusqu'au **22 avril 2025, 12h**, demander le remboursement de leurs actions, sans frais (à l'exception des taxes et impôts prélevés par les autorités des pays où les actions sont vendues), ou demander la conversion en actions d'un autre compartiment de la SICAV.

Les actionnaires qui n'auront pas exercé ce droit dans les délais prévus, pourront exercer leurs droits en tant qu'actionnaires de la classe absorbante à partir du **24 avril 2025, après 12h**.

Le ratio d'échange sera calculé en divisant la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbée par la valeur nette d'inventaire des actions de la classe absorbante (le « Ratio d'Echange »).

Le Ratio d'Echange sera calculé le **23 avril 2025** (la « Date de Calcul »), sur base des valeurs nettes d'inventaires datées **23 avril 2025**.

Les fusions seront effectives le **24 avril 2025** (la « Date d'Effet »), date de la première valeur nette d'inventaire de la classe absorbante calculée le **24 avril 2025** et prenant en compte la classe fusionnée.

Le Ratio d'Echange sera communiqué aux actionnaires de la classe absorbée dans les meilleurs délais après les fusions.

Ces modifications entreront en vigueur aux Dates d'Effet mentionnées ci-dessus. Les classes absorbées seront retirées du prospectus lors de la prochaine mise à jour de celui-ci.

Les actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec les modifications reprises ci-dessus ont la possibilité de demander le remboursement de leurs actions sans frais pendant une période d'un mois à dater du **17 mars 2025**.

Le prospectus daté **5 février 2025**, ainsi que les documents d'informations clés, seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou accessibles gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.candriam.lu/en/private/funds-search#>.

Le Conseil d'administration